

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS DE LA RÉGION DE DOURDAN (SITRD)

Fiche mémo Transports - 2013/2014

Présentation du réseau du SITRD

Le SITRD est composé de 9 lignes de transports de voyageurs en ligne régulière.

Descriptif des lignes

Les numéros de lignes sont affichés par des girouettes à l'avant des cars.

N° de ligne	Destination	Dessertes	Exploitée par	Information
013-013-003	Dourdan/St Arnoult en Yvelines/ Rambouillet	Sonchamp – St Arnoult – Ponthévrard – Sainte Mesme	Véolia Transport	Circule du lundi au vendredi
013-013-006	Dourdan / Limours	Le Val St Germain – Angervilliers – Forges les Bains – St Maurice Montcourronne – Courson Monteloup – Briis sous Forge	Véolia Transport	Circule du lundi au samedi
013-013-018	Dourdan / Ablis / Orsonville	Ablis – Boinville le Gaillard – St Martin de Bréthencourt – Ste Mesme	Véolia Transport	Circule du lundi au vendredi
013-013-022	Dourdan / Corbreuse / Paray Douaville	Lenainville – Villiers les Oudets – Allainville – Chatignonville – Corbreuse	Véolia Transport	Circule du lundi au vendredi
013-013-029	Dourdan / Rochefort / Rambouillet	Clairefontaine – Bullion – Bonnelles – Longvilliers	Véolia Transport	Circule du lundi au vendredi
068-306-004	Chalou Moulineux / Mérobert / Dourdan	Mérobert – St Escobille – Authon la Plaine – Plessis St Benoit – Richarville – les Granges le Roi	Perron / Ormont	Circule du lundi au vendredi
068-306-012	Monnerville / Dourdan	Mereville – Angerville – Pussay – Thionville – Congerville – St Escobille – Authon la Plaine – les Granges le Roi	Perron / Ormont	Circule du lundi au vendredi
068-068-013	Sermaise / Dourdan	Roinville – Villeconin – Sermaise – Roinville	Ormont	Circule du lundi au vendredi
085-085-001	Réseau Urbain Dourdan	- Lignes SL 01 et SL 02 : Hors horaires scolaire - lignes SL 03, SL 04, SL 06 et SL 07 : Horaires scolaire	Perron	Les lignes SL 01 et SL 02 circulent du lundi au samedi Les autres lignes circulent du lundi au vendredi

Particularités du réseau

- De desservir les établissements scolaires de Dourdan (les collèges : E.Auvray, Condorcet et Jeanne d'Arc et les lycées : Kastler et Sarcey)
- De relier les communes au RER C à la gare de Dourdan

→ De permettre les correspondances avec les lignes du réseau départemental Albatrans.

Horaires

Les horaires sont consultables sur le site de recherche d'itinéraire www.transport-idf.com ainsi que sur les sites www.idf.veolia-transport.fr et www.ormont-transport.fr ou disponibles en mairie.

Titres de transport

Tous les billets : forfaits Navigo et autres abonnements (« Rubis », « Imagine R » et « Carte Bus scolaire Lignes régulières »...) sont utilisables sur le réseau du SITRD.

Tous les dossiers doivent être tamponnés par l'Établissement scolaire de votre enfant (**Attention !** à la fermeture des établissements pendant les vacances scolaires).

Le coût de la carte est variable en fonction de la participation de votre commune au transport scolaire.

Les élèves devront être en possession de la carte pour la rentrée.

La « **Carte Bus Scolaire Lignes Régulières** » (ancienne carte « OPTILE ») est délivrée sous certaines conditions. Les élèves bénéficiaires doivent remplir l'un des critères suivants :

- 1- Critère du STIF pour avoir une carte Bus Scolaire Lignes Régulières » : Distance domicile établissement scolaire à plus de 3 km
- 2- L'octroi de la « carte Bus Scolaire Lignes Régulières » peut être autorisé aux élèves domiciliés à moins de 3 Km de leur établissement scolaire sous réserve qu'ils étaient déjà détenteurs en 2010-2011 d'une carte OPTILE (sans changement de domicile ni d'établissement scolaire).
- 3- Critère de subventionnement du Conseil général de la carte Bus Lignes Régulière : distance domicile de l'élève - Etablissement scolaire à moins de 4 sections (calcul du trajet de l'élève réalisé par le transporteur à l'aide d'un logiciel spécifique).

Elle permet 1 aller et 1 retour par jour scolaire entre le domicile et l'établissement scolaire. Le dossier est, soit envoyé directement dans les familles par le transporteur, soit à retirer dans votre mairie. Il est ensuite à compléter et retourner au transporteur qui établira la carte.

La carte « **IMAGINE R Scolaire** » est délivrée sous certaines conditions. Les élèves bénéficiaires doivent remplir l'un des critères suivants :

- 1- Sans critère de distance – Dézonnée les Week End et Vacances Scolaires – Etre scolarisé
- 2- Critères de subventionnement du Conseil général : Subvention à hauteur de 50 % pour les élèves essonniens scolarisés en Essonne ou hors Essonne sous réserve d'une option peu ou pas enseignée en Essonne. Exclusion des étudiants et apprentis rémunérés.

Pour toutes nouvelles demandes, les dossiers sont à retirer auprès des guichets des transporteurs, la SNCF ou la RATP. Les dossiers de renouvellement sont adressés par courrier individualisé auprès des élèves par Imagine R.

Vous pouvez obtenir tous renseignements complémentaires sur le site www.imagine-r.com.

Pour tout changement d'établissement scolaire ou de domicile, nous vous conseillons de vous rapprocher de votre mairie et de prendre contact directement avec le transporteur.